La société coopérative d'intérêt collectif Graines Équitables

Une démarche collective et un outil industriel pour soutenir la diversification en grandes cultures d'un territoire viticole méditerranéen

VIDÉO DE PRÉSENTATION

tinyurl.com/kzth3z46

MARION **TREBOUX**

MOTS-CLÉS : ACTION COLLECTIVE, DIVERSIFICATION, GRANDES CULTURES, FRICHES, TERRITOIRE

La spécialisation agricole des territoires a été un élément clé de la politique agricole après la seconde guerre mondiale, permettant un gain global de productivité et une alimentation accessible au plus grand nombre. Ce modèle montre à présent ses limites, notamment pour les territoires viticoles du Languedoc-Roussillon : fragilité accrue aux aléas du marché et aux aléas climatiques, pression peu soutenable sur l'eau et la biodiversité. Face à ce constat, une piste est la diversification des cultures. La démarche de la société coopérative d'intérêt collectif Graines Équitables constitue une expérience précieuse pour appréhender les possibilités et contraintes d'une telle diversification.

LA DÉPRISE AGRICOLE DANS UN TERRITOIRE VITICOLE : FAIRE ÉMERGER DES ALTERNATIVES POUR LUTTER CONTRE LES FRICHES

Le Minervois, un espace viticole méditerranéen qui se transforme

Le Minervois, région naturelle située à cheval entre l'Aude et l'Hérault en Occitanie, se caractérise par un sol argilo-limoneux peu profond et pauvre en matière organique, ainsi qu'un climat méditerranéen sec. Le paysage est structuré par l'agriculture qui constitue le cœur de l'activité économique. L'essentiel des exploitations agricoles ont pour activité principale la viticulture.

Depuis le début des années 2000, le territoire est marqué par une crise viticole qui a conduit à l'arrachage de plus de 20 % des vignes initialement présentes en 1970 dans le Languedoc. Dans le même temps, le secteur s'est transformé et près d'un tiers des exploitations viticoles sont passées en production biologique. Cette crise s'est aussi traduite par la perte de la moitié des exploitations entre 1990 et 2010. La transformation du secteur viticole reste d'actualité en 2023 avec des difficultés à écouler le vin, l'offre excédant la demande du marché (Girard, 2023).

L'arrachage définitif des vignes entraîne un essor des friches agricoles. Stigmates de la perte de dynamisme économique, celles-ci sont aussi perçues comme une atteinte au patrimoine paysager et à l'attractivité touristique. Enfin, dans un contexte de changement climatique, la multiplication des friches est un facteur de vulnérabilité au risque incendie (Arnal *et al.*, 2013).

Des agriculteurs engagés dans l'expérimentation collective de systèmes de cultures céréaliers diversifiés en agriculture biologique

Dans ce contexte, un collectif d'agriculteurs se constitue au début des années 2010 pour imaginer comment remobiliser une partie de ces friches, d'abord en cultivant des céréales. Or, au regard du sol pauvre et du climat aride, la culture conventionnelle de céréales présente un rendement trop faible pour assurer une viabilité

économique. Il s'agit donc de trouver un système de cultures adapté aux contraintes du milieu avec des productions offrant un débouché rémunérateur pour compenser les faibles rendements. Ce collectif explore alors les options de systèmes de grandes cultures diversifiées en agriculture biologique avec pour principes clés l'adaptation au contexte local et l'autonomie en intrants. Le premier principe est de connaître au mieux le sol mais aussi les conditions climatiques et d'adapter les cultures et les pratiques. Ce groupe d'agriculteurs expérimente donc des systèmes de grandes cultures diversifiées avec des rotations longues, caractérisés par un assolement de légumineuses (principalement la luzerne), ainsi que par une large gamme de céréales dites mineures (petit épeautre, sarrasin, khorasan, orge, blés de population, etc.). Enfin, le groupe développe aussi les cultures en mélange. Elles favorisent la protection des cultures contre les ravageurs et maladies et garantissent de meilleurs rendements (Li *et al.*, 2023). Les agriculteurs se rencontrent sur un mode informel et convivial, échangent sur leurs « gamelles » et leurs succès. L'approche est évolutive et pragmatique : des principes mais pas de modèle standard ! Cette démarche d'expérimentation constitue l'un des ferments du groupe. Le second principe consiste à réduire les charges de mise en culture, notamment l'achat d'intrants (semences commerciales, engrais, produits de traitement), mais aussi le temps de travail et les coûts de mécanisation : « *On optimise tout* », témoigne l'un des agriculteurs.

LA STRUCTURATION DE FILIÈRES LOCALES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME PROJET COOPÉRATIF ET DE TERRITOIRE

Ces nouveaux modèles de cultures sont particulièrement diversifiés, intégrant des variétés anciennes et certaines productions récoltées en mélange. Leur déploiement implique cependant de repenser l'ensemble du système agricole, y compris l'aval. La structuration de l'aval doit dépasser les contraintes suivantes : le triage des productions récoltées en mélange, le conditionnement, le stockage en petits lots de productions diversifiées ; et elle doit garantir la sécurisation de débouchés rémunérateurs.

Une société coopérative d'intérêt collectif pour structurer les acteurs autour d'un projet de transformation du territoire

En 2014, pour répondre au besoin de structuration de l'aval du système agricole, ce groupe d'agriculteurs engagés dans la diversification en grandes cultures et le Biocivam de l'Aude (le Biocivam 11 est l'association des producteurs bio de l'Aude) créent une société coopérative d'intérêt collectif (Scic). C'est un format de société coopérative dont la spécificité est de servir un projet collectif doté d'une utilité sociale. En pratique, différentes catégories d'acteurs qui ont des intérêts convergents construisent un projet de territoire ou de filière. L'intérêt collectif se traduit par un sociétariat hétérogène (c'est-à-dire au moins trois collèges de sociétaires représentant chacune des parties prenantes du projet) et une lucrativité limitée (le statut de la Scic obligeant à réinvestir ou mettre en réserve l'essentiel des excédents). Enfin, le respect des règles coopératives (une personne = une voix) s'applique au sein de chaque collège.

TABLEAU 1. RÉPARTITION DES VOTES ENTRE LES COLLÈGES DE LA SCIC GE

Collège de vote de la Scic GE	Répartition du droit de vote entre les collèges
Associés salariés	10 %
Agriculteurs AB bénéficiaires de services	50 %
Fondateurs et partenaires techniques	20 %
Partenaires clients	10 %
Personnes morales de droit public	10 %

(Source : statuts de la Scic Graines Équitables, communication personnelle)

L'objet social de la Scic concerne la structuration de la filière pour « *regrouper l'offre de produits agricoles et agroalimentaires certifiés bio […] ; trier, calibrer et faire des lots commercialisables* ». La répartition juste de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière afin de « *commercialiser les produits avec un partenariat producteur/client équitable et durable* » est un élément clé. Enfin, la Scic affiche l'ambition de contribuer au

développement territorial par le fait de « *gérer le foncier permettant un maintien/développement du potentiel de production et un développement des emplois* ». Comme présenté dans le tableau 1, le sociétariat de la Scic Graines Équitables[1] est structuré en cinq collèges, chaque membre s'acquittant d'au moins une part sociale, d'une valeur de 1 000 euros, pour rentrer au capital de la Scic.

La montée en puissance des services rendus par la Scic : bien commercialiser et nouer des partenariats territoriaux pour rendre viable la diversification des cultures

Comme l'explique le gérant, la structuration en Scic permet de « *regrouper l'offre et la demande* » et de renforcer les partenariats entre acteurs en lien avec l'objet social (Bertin, 2023). Concrètement, la société organise la valorisation des productions des agriculteurs et facilite les approvisionnements des acteurs de l'aval du système agricole. La Scic assure ainsi les services suivants : la collecte, le triage et le nettoyage des récoltes, le stockage, ainsi qu'éventuellement la transformation et la commercialisation des produits. La structuration juridique en Scic permet également de mobiliser des ressources financières pour l'animation de projets combinant développement de filières et développement local.

Le mode opératoire de cette Scic a évolué au fil du développement de ses capacités. Les premières années, elle gère seulement les liens contractuels entre agriculteurs et clients à l'aval du système agricole, tandis que les opérations de triage sont sous-traitées à un prestataire dont les capacités sont progressivement saturées (et dont la qualité de service est devenue insatisfaisante).

L'année 2019 marque un tournant dans la Scic. Forte des liens tissés avec l'aval du système agricole, en particulier avec des entreprises de meunerie et de commercialisation de graines à germer pour l'alimentation humaine, elle investit et s'installe dans l'ancienne distillerie de Laure-Minervois. Les bâtiments industriels sont réhabilités pour accueillir une chaîne de triage des graines. Un hangar est aménagé pour offrir des capacités de stockage adaptées aux céréales et légumineuses. Cet investissement est possible grâce à l'Agence Bio qui fournit 900 000 euros, complétant les fonds propres mobilisés par les sociétaires. En 2021, des investissements supplémentaires, à hauteur de 500 000 euros (pris en charge à hauteur de 40 % par le plan protéines végétales dans le cadre du plan de relance post-covid 2020), permettent de compléter la chaîne de triage et les capacités de stockage, ainsi que d'ajouter un moulin et une chaîne de conditionnement.

Pour la commercialisation de ses graines, la Scic mise sur la diversité et la complémentarité des débouchés : semences pour les cultures, semences pour les couverts végétaux, alimentation animale, meunerie, céréales, légumineuses et autres graines à germer pour la consommation humaine, condiments et aliments santé. Depuis sa création, elle développe, pour chaque produit, différents circuits de commercialisation avec une diversité de partenaires commerciaux. La Scic fournit ainsi des entreprises de l'agroalimentaire ayant des exigences spécifiques (qualité, approvisionnement local) en matières premières : meunerie, entreprises de fabrication de pâtes, entreprises spécialisées dans les graines à germer, brasserie artisanale. Elle envisage aujourd'hui des partenariats avec une entreprise locale assurant la cuisson et le conditionnement sous vide de légumineuses pour la restauration collective. L'année 2023 devrait également permettre de tester la vente en direct de légumineuses à la collectivité de Montpellier Méditerranée Métropole. La Scic effectue enfin une partie de ses ventes en circuit court via la société Biocoop et fournit directement des exploitations agricoles en semences de couverts végétaux.

Une Scic en développement continu : l'intégration de nouveaux sociétaires et l'essor des relations commerciales et partenariales

Entre 2018 et 2022, la Scic est passée de sept à 62 agriculteurs dans le collège des bénéficiaires, avec des exploitations agricoles de toutes tailles et tous profils. Dans le même temps, le collège des clients partenaires s'est diversifié et compte désormais neuf entreprises. Le collège des partenaires techniques s'est agrandi à quatre structures. Diverses collaborations se construisent avec des collectivités représentant des bassins urbains de consommation (Grand Narbonne, Carcassonne Agglo et Montpellier Méditerranée Métropole) notamment via différents plans alimentaires territoriaux. En 2022, la Scic emploie

1. www.graines-equitables.fr/

quatre salariés à temps plein sur le site de Laure-Minervois. Elle a collecté plus de 2 000 tonnes de graines, pour l'équivalent de 6 000 hectares mobilisés (incluant les surfaces en cultures fourragères) (Bertin, 2023). Les capacités de la chaîne de triage et de stockage sont saturées. La Scic a traité 42 cultures différentes en céréales (blé dur, blé tendre, blé khorazan, blés de variétés anciennes, avoine, grand épeautre, petit épeautre, orge brassicole, seigle, sarrasin, triticale), en légumineuses graines (féverole, lentilles, différentes variétés de pois, luzerne, sainfoin, trèfle, vesce), en oléo-protéagineux (cameline, colza, différentes variétés de lin) et autres (fenugrec, moutarde).

LES ASPECTS REMARQUABLES DE LA SCIC

La maîtrise technique de l'opération de triage, une compétence rare et précieuse

Une première spécificité de la Scic réside dans sa capacité de triage des graines récoltées. En effet, la chaîne de triage combine des technologies (trieur rotatif, trieur plan, trieur alvéolaire, table densimétrique, trieur optique) permettant de bien séparer les graines récoltées suite à des cultures en mélange mais aussi de séparer les impuretés. La technologie ainsi que les compétences techniques du salarié chargé de la ligne de triage garantissent une bonne qualité de triage. Selon l'animateur « grandes cultures » du Biocivam 11, aucun autre opérateur n'offre ce service dans la région et pour certaines cultures en mélange, seule la Scic dispose des capacités pour trier les récoltes (Wurtz, 2023). En misant sur la technologie, la Scic peut donc se positionner sur une diversité de marchés (céréales et légumineuses pour la consommation animale et la consommation humaine, semences mais aussi graines à germer) et capter davantage de valeur ajoutée en commercialisant des graines propres. C'est ce qui lui permet aussi de transformer ensuite une partie des graines en farine et d'écouler une partie de sa production directement via la société Biocoop.

La Scic : un catalyseur de coordination entre acteurs agricoles du territoire

Une autre caractéristique remarquable de la Scic est d'avoir soutenu des synergies entre différentes activités d'agriculture et d'élevage, sans se cantonner aux grandes cultures. En effet, la Scic soutient et facilite, par différents biais, la transformation des systèmes de production. Pour les grandes cultures conduites en agriculture biologique, l'interdiction des engrais de synthèse oblige à réintroduire des légumineuses en début de rotation et parfois en association, pour le maintien de la fertilité des sols. Ces légumineuses fixent en effet l'azote nécessaire à la croissance des céréales. L'évolution des systèmes de cultures offre aussi l'opportunité de renouer des liens avec les éleveurs en leur proposant de la luzerne fourragère (légumineuse qui représente environ 30 % de l'assolement en grandes cultures). Cela répond à un besoin des éleveurs de stocker davantage de fourrage pour faire face aux aléas climatiques (Welch, 2023). La commercialisation des cultures fourragères ne fait pas partie des activités de la Scic, chaque agriculteur se charge de se mettre en relation avec un éleveur proche. L'éleveur ne paie rien à l'agriculteur : il prend en charge la fauche et le transport de la luzerne et fournit à l'agriculteur un numéro de pacage permettant à ce dernier de recevoir une aide de la PAC pour les cultures fourragères. La Scic facilite aussi le partenariat avec le Civam Empreinte, groupe d'éleveurs défendant un élevage économe et autonome. Le président du Civam Empreinte, lui-même co-gérant de la Scic, explique que les agriculteurs de la Scic ont permis aux éleveurs de ce groupe de sécuriser à faible coût leur approvisionnement en fourrage local (Welch, 2023).

La Scic contribue également à tisser du lien avec la viticulture. Des exploitations viticoles sont directement clientes de la Scic, en particulier pour accéder à des mélanges de semences pour des couverts végétaux semés entre les rangs de vigne. Ces couverts végétaux visent l'amélioration du sol et la maîtrise de l'enherbement. Un des coopérateurs signale que cette pratique est en essor du fait des coopératives viticoles en voie d'obtention de la certification Haute Valeur Environnementale (Grillere, 2023). En 2022, la Scic a commercialisé des mélanges de semences pour implanter l'équivalent de 5 000 hectares de couverts végétaux pour les vignes.

La Scic comme vecteur de ressources et services pour franchir plus sereinement le pas de la diversification

La viticulture est une activité spécialisée : sans

parler de la problématique de commercialisation, démarrer d'autres cultures implique de mobiliser de nouvelles compétences mais également du matériel et des intrants appropriés. La Scic accompagne la diversification engagée par des exploitations viticoles, y compris des petites exploitations, en les mettant en relation avec des structures locales ayant déjà l'équipement et les compétences adaptées (coopérative d'utilisation du matériel agricole locale et certains membres ayant une activité d'entrepreneur agricole). La Scic fournit les semences et assure la commercialisation des récoltes de graines. Elle permet ainsi à des viticulteurs de tester la diversification en limitant le coût d'entrée et le risque (Ensenat, 2023).

LES DÉFIS À RELEVER

Consolider la viabilité économique : investir en continu dans la stratégie commerciale, maîtriser les charges et mieux rendre compte des actions d'intérêt général

Plusieurs des membres fondateurs relèvent que la commercialisation, en adéquation avec l'ambition de diversification des cultures, est un challenge renouvelé (Grillere, 2023). La Scic doit sécuriser des débouchés rémunérateurs pour une gamme de plusieurs dizaines de produits. Cette mission phare, assurée par le gérant qui est lui-même agriculteur, requiert de nombreuses compétences ainsi que des liens étroits avec tous les acteurs, aussi bien les agriculteurs membres que les entreprises de l'aval du système agricole.

La stratégie actuelle est de cibler de nouveaux segments de marchés, plutôt qualitatifs, offrant des prix rémunérateurs qui compensent les rendements modestes ou le moindre potentiel de valorisation économique de certaines cultures indispensables au maintien de la fertilité des sols (comme la luzerne). La Scic explore pour cela plusieurs axes de différenciation de ses produits : l'agriculture biologique, le positionnement sur des produits spécialisés ou rares, la mention de l'origine locale et enfin la dimension équitable pour les agriculteurs. Sur ce dernier point, les produits de la Scic commercialisés en circuit court sont labellisés Bio Équitable en France. Parmi ces nouveaux marchés de niche de la Scic, on identifie celui des graines à germer pour l'entreprise Germline ou encore celui des graines de moutarde pour les Épices Roellinger.

La Scic s'emploie à développer des contrats avec ses clients, la contractualisation pluriannuelle étant d'ailleurs l'un des critères du label Bio Équitable en France. En effet, le système de cultures en agriculture biologique est contraint par la rotation des cultures : une visibilité de la demande permet alors de mieux organiser la production. Le gérant de la Scic relève par exemple qu'en 2023, le blé khorasan est très demandé mais il ne peut être cultivé qu'en succession à la luzerne (Bertin, 2023). Tout en développant des contrats longs pour sécuriser ses productions et débouchés, la Scic teste aussi chaque année de nouvelles cultures et partenariats pour accéder à de nouveaux marchés.

Un autre défi concerne la maîtrise des charges et la capacité à traiter un volume croissant sans alourdir les coûts, notamment en ressources humaines. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre rationalisation économique et respect du projet de la Scic. Cela se traduit par exemple par le fait de ne pas accepter certains mélanges nécessitant trop de travail au triage, au regard de leur valeur finale sur le marché. La question se pose aussi de continuer à servir des clients pour de petites quantités, la multiplication des petites commandes représentant un surcoût en travail. Enfin, comme pour la plupart des entreprises, un enjeu croissant concerne le coût de l'énergie, en particulier pour le transport et le fonctionnement des équipements (chaîne de triage, stockage en froid de certains produits, ventilation des caissons de stockage). Le gérant explore la possibilité de passer en autoconsommation avec des panneaux solaires installés sur le bâtiment et tente de rationnaliser la logistique.

Enfin, selon notre analyse, la Scic doit être capable de montrer à ses membres et partenaires l'ensemble de ses activités, au-delà de la seule activité commerciale. Pour l'heure, la Scic entretient des liens avec des équipes de chercheurs mais sans fournir une image d'ensemble de ses actions et de leurs impacts sur le territoire. Des outils simples (de type Syalinnov[2]) et des indica-

2. Syalinnov (https://syalinnov.org/) est une méthodologie d'évaluation participative de projet, basée sur la théorie du changement. Cette méthodologie a été développée spécifiquement pour les initiatives en lien avec le système alimentaire et permet de mieux visualiser le lien entre les activités mises en place et les impacts finaux.

teurs robustes permettraient de mieux visualiser l'ensemble des actions menées et d'évaluer leurs impacts au regard de l'objet social de la Scic. Ce type de démarche semble nécessaire pour mobiliser de nouvelles ressources financières en lien avec certaines activités qui contribuent fortement à l'intérêt général (par exemple la remobilisation des friches, la conservation de variétés locales, la facilitation de liens entre éleveurs et agriculteurs, etc.).

Maîtriser la croissance pour préserver l'ADN de la Scic

Sur le plan organisationnel, la Scic a connu un rythme soutenu de croissance. L'investissement dans le site de Laure-Minervois s'est doublé d'une visibilité accrue avec une mise en valeur dans la presse locale et professionnelle. La Scic a été finaliste des trophées de l'excellence Bio en 2020 et lauréate des trophées Occinov'2020. Ce succès médiatique a suscité des demandes d'adhésion de la part d'agriculteurs bien au-delà du Minervois.

Cet afflux de nouveaux membres soutient certes le développement de l'activité avec une diversification géographique des membres (principalement dans l'Aude mais aussi dans le Gers, dans l'Hérault, dans les Pyrénées-Orientales, en Haute-Garonne et même dans les Bouches-du-Rhône). Cela permet à la fois d'élargir la gamme de produits, de sécuriser l'approvisionnement en cas d'aléa climatique localisé et de renforcer les réseaux de relations de la Scic. En revanche, cet afflux rapide de nouveaux membres nécessite de vérifier que chacun adhère au projet global de la Scic et le soutient, au-delà de l'intérêt immédiat pour des circuits de commercialisation rémunérateurs. Or, certains agriculteurs ont par exemple décidé en 2023 de ne plus produire en agriculture biologique pour la Scic mais de produire du blé conventionnel, ce marché étant redevenu lucratif (notamment suite à la guerre en Ukraine en 2022). Il apparaît donc nécessaire de trouver des mécanismes limitant ces stratégies opportunistes dans le cadre de l'action collective.

Enfin, cette croissance rapide de la Scic s'accompagne forcément d'une nécessaire formalisation des pratiques et d'une moindre proximité entre les membres. Un des agriculteurs à l'origine de la Scic mentionne cette transformation d'une organisation très familiale et conviviale en une organisation plus formelle « *pour laquelle on doit recruter un directeur financier et un responsable qualité* » (Grillere, 2023). La crainte est que la Scic finisse par ressembler aux grosses coopératives. Les personnes interrogées soulignent leur attachement à la démarche coopérative, aux proximités sociales et à l'apprentissage par l'expérience. Là encore, les membres s'en remettent fortement au gérant, perçu comme un élément moteur et fédérateur de la Scic, à même de veiller au respect des principes premiers de celle-ci.

EXPLORER LE PLEIN POTENTIEL DE LA SCIC POUR NOURRIR LES POLITIQUES PUBLIQUES D'APPUI À LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La Scic constitue aujourd'hui un modèle inspirant d'action collective pour des territoires viticoles méditerranéens. À cet égard, elle est soutenue depuis 2023 par la Banque des territoires comme « démonstrateur territorial de transition agricole et alimentaire ». Ce soutien lui permet de mobiliser des ressources pour explorer de prochaines étapes de développement. En tant que démonstrateur, la Scic a l'ambition de documenter les impacts territoriaux de ses activités, tant sur les ressources naturelles qu'en termes de développement local. Ces références devraient mettre en lumière les conditions de viabilité et de réplication d'une telle démarche et permettre d'identifier les points critiques à partir desquels les politiques publiques pourraient actionner des mécanismes de soutien à la transition.

BIBLIOGRAPHIE

ARNAL C., LAURENS L., SOULARD C. 2013. Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault. *Méditerranée, revue géographique des pays méditerranéens,* 120. Disponible sur : doi.org/10.4000/mediterranee.6673 (Consulté le 06/02/2023).

GIRARD L. 2023. Dans le Bordelais et dans le Languedoc, les vignerons traversent une crise de la surproduction. *Le Monde*. 14/02/2023. Disponible sur : www.lemonde.fr/economie/article/2023/02/14/dans-le-bordelais-et-dans-le-languedoc-les-vignerons-traversent-une-crise-de-la-surproduction_6161749_3234.html

LI C., STOMPH T.-J., MAKOWSKI D., LI H., ZHANG C., ZHANG F., VAN DER WERF W. 2023. The productive performance of intercropping. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(2), e2201886120.

Entretiens

BERTIN Y., membre et gérant, Scic Graines Équitables, entretien le 02/02/2023 à Laure-Minervois.

ENSENAT J.L., membre, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 12/12/2022.

GRILLERE M., membre, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 20/02/2023.

WELCH J.M., président, Civam Empreinte, membre et co-gérant, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 20/02/2023.

WURTZ A., animateur « grandes cultures », Biocivam Aude, entretien le 02/02/2023 à Trèbes.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

BADI J.C., nouveau membre, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 22/02/2023.